
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT GERMAIN LA MONTAGNE

SÉANCE DU 29 MARS 2019

Nombre de membres en exercice : 8

Nombre de membres qui ont pris part à la séance: 8

Date de la convocation : 22/03/2019

L'an deux mille dix-neuf, le 29 mars à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yves CROZET, Maire

Présents : CROZET Yves, DELAYE Marie-Yvette, LABROSSE Simone, ISNARD Michel, ODIN Catherine, ODIN Corentin, VERMOREL Jean, VERMOREL Roger.

Absent excusé : néant.

Secrétaire : Catherine ODIN

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Mme Catherine ODIN est désignée secrétaire de séance.

Le Conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du 8 février 2019.

Budget :

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Catherine ODIN, 1^{ère} adjoint, approuve les comptes administratifs 2018 pour les montants suivants : par 7 voix pour et une abstention pour le CA commune et à l'unanimité pour le CA eau.

Commune

Fonctionnement Dépenses	144 247.32
Recettes	197 194.01
Excédent reporté	47 347.57
Résultat de clôture	100 294.26

Investissement Dépenses	68 943.24
Recettes	149 951.55
Restes à réaliser	193 000.00 en dépenses 102 600.00 en recettes
Déficit reporté	- 72 320.81
Résultat de clôture	- 81 712.50

Service de l'eau potable

Fonctionnement Dépenses	22 564.28
Recettes	34 550.99
Excédent reporté	28 177.84
Résultat de clôture	40 164.55

Investissement Dépenses	16 525.37
Recettes	37 927.77
Reste à réaliser	25 000.00 en dépenses 13 213.00 en recettes
Excédent reporté	19 521.49
Résultat de clôture	- 9 906.09

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Yves CROZET, Maire :

Budget :

- Approuve les comptes de gestion 2018, tenus par le Receveur Municipal.
- Approuve les affectations de résultats.
- Fixe les budgets primitifs 2019, équilibrés en dépenses et en recettes pour chaque section de fonctionnement et d'investissement, aux montants suivants par 7 voix pour et une abstention pour le BP commune et à l'unanimité pour le BP eau :
 - Commune** : Fonctionnement : 202 964.76 € Investissement : 502 250.93 €
 - Eau** : Fonctionnement : 80 558.26 € Investissement : 147 469.82 €

Taux des impôts locaux :

- Le Conseil Municipal décide maintenir les taux actuels d'impôts locaux soit :
 - taxe d'habitation 7.18 %,
 - taxe foncière bâtie 11.23%,
 - taxe foncière non bâtie 50.94 %.

Eau potable :

- Le Conseil Municipal vote les tarifs de l'eau potable pour la période 2019/2020 soit :
 - Droit fixe annuel : 78.00 €,
 - M3 consommé : 1.75 €,
 - Livraison dépannage : 39.00 € (+facturation m³).

Salle des fêtes :

- Le Conseil Municipal vote les tarifs de location de la salle des fêtes à compter du 01/01/2020 :

Location pour la journée : **120.00 €** (8h00-20h00) ; Location de la journée consécutive : **80.00€**
Demi-tarif pour les associations de la commune pour les manifestations à but lucratif.

Chauffage : journée : **30.00 €**, deux journées consécutives : **50.00 €**

Ménage : **130.00€**

Subventions aux associations:

- Le Conseil Municipal vote les subventions suivantes pour 2019 :
 - ADAPEI Charlieu: 100.00 € ;
 - Défi Anthony : 50.00 € ;
 - Amicale des Sapeurs-Pompiers de Chauffailles : 45.00 € ;
 - Amicale des Sapeurs-Pompiers de Belmont de la Loire : 45.00 € ;
 - ADMR du canton de Belmont de la Loire : 100.00 € ;
 - OASIS-APEI Chauffailles : 100.00 €.

Emprunt :

- Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les offres de prêt suivantes :
 - Avec le Crédit Agricole Loire Haute Loire pour un prêt de 180 000.00 € sur 15 ans, échéances constantes, taux d'intérêt 1.06% (financement des travaux)
 - Avec la banque postale pour un prêt court terme de 150 000.00 € sur 2 ans et 6 mois au taux fixe de 0.550% (financement de la trésorerie en attendant les subventions).

Travaux :

- Monsieur le Maire informe le conseil sur l'avancée du chantier de la salle des fêtes. Tout se déroule bien. Les élus saluent le travail de l'entreprise Deverchère qui a bien tenu ses délais.
- Monsieur le Maire présente aux conseillers une proposition du SIEL pour enfouir les réseaux électriques et Telecom en face de la mairie (suppression d'un poteau). La participation restant à charge pour la mairie serait d'environ 10 000.00 €. Les conseillers soulignent que le BP présente déjà un gros effort d'investissement. La nécessité de ces travaux est peu évidente si un seul poteau est supprimé dans tout le bourg. La Commune ne donnera donc pas suite à cette proposition.
- Monsieur le Maire rend compte aux conseillers de la présentation du nouveau Contrat Ambition Région. La deuxième tranche des travaux du bourg (cour à l'arrière de la mairie et à côté du monument) pourrait intégrer ce dispositif au titre de l'aide aux aménagements de placette. Le Conseil Municipal décide de solliciter ce financement.

Divers :

- L'adressage avance bien. L'employé communal va poser tous les numéros d'ici mi-avril. Toutes les plaques de rues sont déjà installées.
- Le Topoguide devrait paraître en septembre 2019, il présentera deux circuits pour Saint Germain et sera en vente au prix de 9.90 €
- Le Conseil Municipal prend connaissance de rapport de contrôle de l'Agorespace. Quelques réparations sont à prévoir.
- Il est décidé de ne pas organiser de tournée de chemins cette année car le programme voirie est déjà défini.
- Les travaux d'installation de la fibre sont en cours.
- La commission fleurissement se réunira fin avril. Compte tenu des travaux du bourg cet été, il ne sera pas opportun de beaucoup fleurir le bourg. Il sera proposé à la commission que le budget habituellement consacré au bourg soit utilisé pour renouveler des plans à la Madone cette année.
- Le conseil Municipal est informé des nouveaux horaires du secrétariat à compter du 15 avril 2019 : accueil du public les lundi 14h30-18h30 et jeudi 9h-12h30, 13h30-16h30.
- À noter : élections européennes le dimanche 26 mai 2019 de 8h00 à 18h00.

Le Maire
Yves CROZET

Prochaine réunion le vendredi 10 mai 2019.